

Transmis le : 22 JUIN 2023

(Préfecture Foix)

Affiché le : 27 JUIL. 2023

(Hôtel du Département Ariège)

**DELIBERATION n°112 du Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale pour
l'Aménagement du Barrage de Montbel.**

-=-=-=-=-=-

**Réunion du 6 juin 2023 réuni en l'Hôtel du Département à FOIX sous la Présidence de Madame
QUILLIEN**

Présents :

Raymond BERDOU, Joëlle CHALAVOUX, DANIEL DEDIES, Jean-Michel FABRE, Jean-Paul FERRE,
Muriel FREYCHE, Loïc GOJARD, Nicole QUILLIEN

Absents excusés :

Pascal BOUREAU, Alain GINIES, Gilbert HEBRARD, Jessica MIQUEL, Jean-Michel SOLER, Christine
TEQUI, Alain TOMEIO

**Objet : ACTUALISATION DES COURBES D'ESPERANCES D'APPORTS DEPUIS L'HERS-VIF AU DROIT
DE LA PRISE D'EAU DU PEYRAT.**

Considérant que les courbes d'espérances d'apports représentent une approche statistique des volumes pouvant être dérivés dans le lac de Montbel suivant différentes fréquences d'occurrences (sèches, moyennes et humides).

Considérant qu'elles sont un élément fondamental de la gestion des volumes durant toute la période de remplissage, soit du 1er novembre au 30 juin.

Vu le rapport de Madame la Présidente du Conseil d'Administration;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve les résultats de l'étude menée par le SMDEA sur les espérances d'apports en prenant en compte les données hydrométriques sur un pas de temps (1983-2021).

Article 2 : Autorise Madame la Présidente à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,

Nicole QUILLIEN

REÇU LE :

23 JUIN 2023

SGCD FOIX

